

L'Echo des Chignotins

BULLETIN COMMUNAL



Juin 2009

N° 32

Le mot du Maire.

La réunion du conseil Municipal du mois de Mars est en partie réservée au vote du budget. Vous retrouverez dans ce bulletin les différentes décisions et projets pour l'année 2009. Un point important, pour cette année : notre situation financière nous a permis de conserver, en ce qui concerne la partie communale, les mêmes taux d'imposition que l'an passé .

Un point sur les travaux :

- La rue des Chauffours est en partie terminée. Le Chemins des Bois et des Pissottes ont été légèrement retardés à cause de rachats de parcelles, de conventions, d'échanges et d'un différent avec un riverain sur une question de délimitation de propriété. Ce dernier point semble en partie résolu.

Les aménagements des bassins d'eau potable seront terminés cette semaine. Il restera à effectuer l'entourage des captages, en attente à cause de l'abattage et du débardage qui doit être réalisé par temps sec.

- Pour les bâtiments communaux : le presbytère sera loué en fin d'année, ce qui nous permet d'effectuer une partie de sa rénovation. En effet le loyer couvrira les mensualités de l'emprunt. Pour l'ancienne poste et école nous sommes encore dans la partie administrative.

- L'assainissement de la rue Saint Vincent étant à réaliser, nous allons en profiter pour refaire la chaussée, ainsi que le pan coupé de la rue du Chalet. Le carrefour Saint Agathe et Octave Gougelet sera réparé, espérons-le avant la fin de l'été.

L'équipe du fleurissement à apporté quelques nouveautés dans la décoration de notre village. Ils n'ont pas ménagé leur peine. Nous remercions toutes ces personnes et nous espérons que leur travail sera récompensé lors de la visite du comité au mois de juillet.

Quelques informations qui sont plus ou moins agréables : en particulier deux cambriolages en quelques mois du secrétariat de Mairie et de la Poste. Ce qui va vraisemblablement nous obliger à installer une alarme (peut être que cela découragera les cambrioleurs).

Il y a aussi les incivilités surtout au lac des Pissottes. Certaines personnes font tout pour perturber le calme et la quiétude du lieu. Nous serions navrés d'être obligé de prendre des arrêtés pour faire respecter cet endroit.

Nous rappelons que le stationnement est réglementé pour faciliter la circulation, nous vous demandons expressément de respecter les interdictions.

Les viticulteurs qui ont déversé du désherbant dans le tout à l'égout ont pu constater les dégâts sur les roseaux de la station d'épuration. Cela donne matière à réflexion ! Nous espérons qu'ils prendront les précautions nécessaires afin d'éviter que cela ne se reproduise.

Nous vous informons que lors de la réfection des rues les entrées et les passages sont pris en charge par la commune. Par contre, le reste des trottoirs, quand il y en a, sont à la charge des riverains.

A cause du manque de fréquentation le Bibliobus arrêtera sa tournée en fin d'année. Nous sommes désolés pour les personnes qui s'y rendaient régulièrement.

Une représentation de danse Africaine aura lieu le 23 juin à la salle des Fêtes. Venez nombreux encourager les jeunes de notre village.

Le feu d'artifice sera tiré le 14 juillet au soir

Merci de votre attention.

Bon été et bonnes vacances à tous.

Claude Doreau

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

17 Novembre 2008

DELIBERATIONS

Information auprès de l'assemblée sur le contrat global élaboré depuis 2007 sur l'ensemble du bassin versant de la Vesle.

Après délibération, le conseil est d'accord pour l'adhésion et autorise le maire à signer le contrat en question ainsi que tous documents en résultant.

Les domaines ont remis les estimations des sentes qui doivent être revendues à des particuliers ainsi que pour les terrains frappés d'alignement :

Les sentes :

Mr Eric Lassalle — impasse du Châtaignier Fourchu de 116 m² au prix de 65 €/m²

Mr Bertrand Rafflin — impasse de la Leu 81 m² au prix de 65€/m²

Après avoir délibéré, le conseil décide de demander le déclassement de l'impasse du Châtaignier Fourchu et de l'Impasse de la Leu, de lancer l'enquête publique et de nommer comme commissaire enquêteur M Jean Pierre Rafflin.

REPRISE DE TERRAINS

M Laurent COSSY (achat de 11m² au prix de 630 €+ frais d'actes notaire et géomètre).

M Pierre FRISSARD — achat de 143 m² pour la remise en état de la rue des Pissottes et des Bois (au prix de 8200 €+ frais d'actes notaires et géomètre et clôture).

M LEPREUX — achat de 62 m² (environ) pour la remise en état de la rue des Pissottes (au prix estimé par les Domaines soit : de 57.27 €/m² + frais d'actes notaires et géomètre).

M Régis DUMONT - pour la remise en état de la rue des Pissottes et des Bois.

M DELESCOT — une servitude de passage sera établie par le notaire.

VOIRIE

Les travaux d'enfouissement du SIEM pour les rues des Pissottes, des Bois et chemin dit des Chauffours sont terminés. Hormis le déplacement d'un poteau situé devant une fenêtre, pas de problème particulier durant ces travaux.

La commune a reçu un courrier de M. Jean-Philippe GARDET, concernant la remise en état de son parking rue des Carrières et qui est mitoyen avec le domaine communal.

Proposition de pose de bordure pour délimiter la partie publique de la partie privée.

ASSAINISSEMENT

Un courrier a été adressé à la SADE ainsi qu'à la DDE pour demander des solutions et une assistance pour résoudre les quelques problèmes.

Constatation est faite que le bassin n'infiltrer toujours pas, qu'il manque un piézomètre. Une réunion est prévue avec la Police de l'Eau et le SIABAVE LE 25 novembre 2008. La SOGESSAE a curé le réseau d'assainissement. Celui-ci se rebouche très rapidement en cas de forte pluie.



19 janvier 2009.

Le Maire présente à l'assemblée un tableau récapitulatif des dépenses et recettes de l'année 2008.

DELIBERATIONS

La commune par délibération n°37-2008 a décidé de vendre 2 sentes communales (impasse de la Leu et du Châtaignier Fourchu) et de lancer l'enquête publique.

L'enquête publique étant terminée, le conseil municipal lors de sa réunion de conseil a approuvé le rapport du Commissaire- Enquêteur et a décidé de procéder à la vente.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la coopérative scolaire de l'école de CHIGNY LES ROSES relatif à la mise en place de la brocante 2009.

La date proposée est le : 3 mai 2009

Le prix des emplacements : 11 euros les 5 mètres.

Demande acceptée.

Dans le cadre de la protection des périmètres des sources communales, le conseil après avoir étudié le dossier décide de choisir :

- la société FERRARD pour la remise en état des réservoirs d'eau potable pour un montant de : 20 900 € TTC.

- la société CLOMARNE pour la pose de grillage pour un montant de : 12 050.00 €TTC.

- la société BOURIN , pour le couronnement du bassin du bas pour un montant total de : 1 405.00 €TTC

D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Département et de l'Agence de L'eau Seine-Normandie pour un montant total des travaux de : 36 698.59 TTC.

La commune a commencé la mise en place du zonage d'assainissement. Pour terminer ce dossier il est nécessaire de capter les eaux usées qui se jettent dans la Pissotte. Il sera nécessaire d'employer des pompes de relevage et d'installer le tuyau d'assainissement le long du ruisseau de la Pissotte. D'autre part il reste un point noir sur la rue St Vincent : il faut prévoir un branchement et le raccorder au réseau de tout à l'égout situé rue des Carrières.

Le maire présente également une estimation des travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce projet ainsi que l'estimation des travaux et autorise le Maire à demander des subventions auprès du Département et de l'Agence de l'eau.

Afin de pouvoir réaliser les travaux de voiries prévus rue des Bois, des Pissottes et Chauffours, vu les problèmes rencontrés avec un riverain, il est nécessaire d'établir un constat d'huissier et de faire appel à un avocat le cas échéant.

Changement d'indice de Mme Fogolin à compter du 1er février 2009.

BATIMENTS

La commune a contacté par courrier différents architectes.

D'après les analyses faites par les professionnels, des bâtiments ne présentent aucune difficulté pour la remise en état. Pour le presbytère cela est moins évident : les dépenses que la commune devrait engager seraient très importantes. Problème à résoudre, le conseil doit étudier les différentes solutions.

VOIRIE

Suite au courrier de Mr Gardet Jean Philippe qui souhaite aménager le parking de la rue St Vincent (parking privé) dont une partie appartient à la commune, la commission s'est rendue sur place et doit faire appel à la DDE pour son conseil : les côtes à respecter car la commune envisage de faire des travaux d'assainissement rue St Vincent. Une réponse lui sera faite dès que nous aurons les éléments techniques.

Un devis pour des panneaux « barrières de dégel — 3.5 t » est présenté au conseil — accepté.

Le fossé du chemin des Driffours se dégrade, il convient de le buser pour drainer l'eau qui descend du village. Un devis de l'entreprise BOURIN : 3700 € Accepté.

En ce qui concerne l'assainissement de la Pissottes (Etude faite pour relier les habitants de la rue des Tourasses et certains habitants de la rue des Carrières qui ne sont pas raccordés au tout à l'égout). Des devis ont été demandés.

BÂTIMENTS

Des courriers de consultation ont été envoyés auprès de quatre architectes

ÉCOLES

Chigny rencontre quelques problèmes pour l'organisation du soutien scolaire qui est fait pendant midi et les horaires de ramassage ne correspondent pas par rapport à la cantine.

Les volets sont commandés et doivent être mis en place pendant les vacances scolaires.

QUESTIONS DIVERSES

Les chasseurs ont demandé la mise en place de 2 miradors dans les bois.

Le conseil est d'accord pour qu'un mirador soit installé au lieu dit « les Eaux Rouges » mais demande que pour le 2ème des précisions lui soit communiquées sur l'emplacement exact afin d'éviter certaines gênes pour les riverains. Un courrier leur sera fait dans ce sens.

Le conseil a pris la décision d'acheter des drapeaux (national — européen — régional).

Mise au point sur les objets rangés dans le presbytère.

Mme Coquet explique à l'assemblée que certains objets sont inscrits au patrimoine on doit les conserver et que pour les autres un aumônier militaire se propose de les mettre dans un musée. Le conseil est d'accord pour cette solution.

Une demande de pose d'un affichage électronique pour les informations communales devis reçu : 2716 € plus 500 € pour la pose.

Réunion du 24 Mars 2009.

Après avoir présenté les comptes administratifs et de gestion de l'année 2008, le Maire est sorti de la salle de conseil. Sous la présidence de la doyenne de l'assemblée Madame Danchin, le Conseil après délibération approuve les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du percepteur.

Le Maire présente ensuite les budgets pour l'année 2009 :

Budget commune :	Fonctionnement	Recettes	534 332 euros.
		Dépenses	534 332 euros.
	Investissement	Recettes	457 141 euros.
		Dépenses	457 141 euros.
C.C.A.S.	Fonctionnement	Recettes	6965 euros.
		Dépenses	6965 euros.
Eau / Assainissement	Fonctionnement	Recettes	203376 euros.
		Dépenses	203376 euros.
	Investissement	Recettes	392350 euros.
		Dépenses	392 350 euros.

Afin de faciliter la mise en place de la signalisation des barrières de dégel, le maire propose qu'un système de fourreau soit installé à l'endroit où les panneaux sont posés. De cette façon l'agent communal pourra les mettre en place automatiquement dans le fourreau au moment voulu. La dépose sera aussi simple à effectuer que la pose.

Le Conseil délibère et approuve cette proposition, décide l'achat de panneaux pour un montant de 2 000 € et la mise place de fourreaux par M Bourin pour un montant de 2 400 euros environ.

Le mobilier de la salle du conseil devient obsolète, il conviendrait de changer la table et les chaises de même pour la cuisine de la salle des fêtes (changement des tables).

Après délibération, le conseil approuve cette proposition et accepte de prévoir la somme de 8 000 € au budget.

L'ordinateur du secrétariat a besoin d'être changé, le maire propose de prévoir la somme de 1000 € pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur. Le Conseil accepte cette proposition par 12 voix pour et 1 voix contre.

La commune a lancé un marché pour les rues Pissottes — Bois — Chauffours - la société choisie est EIFFAGE (ROUTIERE MORIN).

VOIRIE :

pour un montant de 199 000 €TTC

ASSAINISSEMENT :

pour un montant de 154 300 €TTC

Après étude du dossier, le conseil approuve ce choix, décide de prévoir ces sommes au Budget et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

La commune doit mettre en place un branchement d'arrivée d'eau potable pour constructions des maisons d'anciens. Le branchement doit être étudié en fonction besoins, le Maire propose de prévoir la somme de 1000 € pour l'achat de compteurs. Le conseil accepte cette proposition.

BILAN DES TRAVAUX

Voirie

Les travaux sont en cours — la 2ème réunion de chantier a eu lieu sur le site Chemin des Chauffours.

* L'implantation de la canalisation d'eau potable est à modifier (cette canalisation appartient à Mr Godet, mais est posée sur le domaine public). La décision de la remettre en état a été prise. La commune reprend la canalisation à sa charge sur le domaine publique.

- Trottoir posé trop haut chez pour les sorties de garage (Mr Rafflin E.) - l'entreprise s'engage à les refaire.

- Lors de la dernière convocation du tribunal pour le dossier Frissard, la commune a été avisée d'un report d'audience au 9 juin 2009.

- Les panneaux pour barrières de dégel sont arrivés et prêts à être posés.

- Il sera nécessaire de faire une mise au point sur les plaques de rues et la numérotation

STATION D'EPURATION

Toujours les problèmes d'infiltration - un rendez vous est pris à Chalons avec la SADE , La Commune et la DRASS.

Pour le projet d'assainissement de la Pissotte — Moulin et St Vincent, le conseil autorise le Maire solliciter une demande de DGE.

QUESTIONS DIVERSES

Il a été rappelé au conseil que toutes les associations doivent prendre les clefs au secret de mairie et les rendre le lendemain matin au plus tard.

Dans le cadre du fleurissement du village, la commune a été pré-sélectionnée par le jury cantonal pour être visitée par le Jury Départemental en 2009.

Mettre les tapis de protection dans la cour de l'école.

Monsieur Cédric Aubry a démissionné du corps des Sapeurs-Pompiers.

Demande de réintégration de M Philippart au corps des Sapeurs-Pompiers.

Présentation du devis de Véolia pour l'affermage de la commune — a étudier.

Présentation du dossier de permis de construire de Mr LEDEUIL (anciennement Gecovi).

L'adresse des logements pour personnes âgées sera le : 19, rue Georges Legros – L'ensemble des bâtiments portera un nom qui sera défini par la communauté de communes lors d'une prochaine réunion.

Réunion du 13 Mai 2009.

LOGEMENTS.

- La mairie a reçu une proposition de location du presbytère par une profession libérale. Le montant proposé est de 500 euros mensuels. (loyer révisable et bail à déterminer).

Les travaux que la commune devra engager s'élèvent à 65 000 € environ.

Le montant du loyer devrait en principe rembourser les remboursements d'emprunt dans sa presque totalité.

Le loueur prendrait les peintures et tapisseries à sa charge.

Le conseil donne à l'unanimité un accord de principe.

- en ce qui concerne le logement de l'ancienne poste et de l'ancien garde-champêtre, Mr Hilbert est choisi comme maître d'œuvre.

- celui-ci doit se renseigner sur la législation pour la création d'un point service.

à voir pour demande de subvention sur la partie de la couverture de la salle de motricité.

Le conseil accepte à l'unanimité ces propositions.

STATION

La commune attend toujours la réponse pour le rejet dans le fossé.

Le dossier pour la mise en place du chalet destiné au rangement d'outil d'entretien de la station a été déposé en mairie de Ludes - en attente de réponse à ce jour.

Courant avril 2009, certaines personnes ont rejeté les eaux de rinçage ou le reste de cuve contenant du désherbant dans le réseau d'assainissement ce qui a provoqué la destruction de roseaux dans le premier bassin.

La Sade ayant fait un prélèvement à ce moment là, dégage toute responsabilité dans le dysfonctionnement de filtration.

Le conseil demande à faire passer un article dans l'Union et l'Echo des Chignotins.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Autorisation du conseil pour faire appel à un Maître d'œuvre et lancer la procédure.

- VU les travaux de voirie programmés rue des Pissottes,

- VU le plan d'alignement approuvé en octobre 2006 par le Conseil Municipal,

- VU les difficultés rencontrées avec un riverain dont la propriété est frappée d'alignement, Considérant que la commune ne peut interrompre les travaux,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide de négocier à l'amiable avec M FRISSARD pour la reprise de l'alignement,

si la négociation échoue, le Conseil autorise le Maire à lancer une procédure d'expropriation

la Commune a reçu la délibération n° 2009/148 ainsi que les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Réalisation du Fond de la Cuche.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil refuse à l'unanimité de se prononcer sur la procédure sans avoir plus d'information quant à la répartition des frais et des voix accordées. (article 3).

A l'occasion du paiement 2009 des intérêts des parts du CRCA, le percepteur nous a informé d'une anomalie concernant le compte 271 liée au passage à l'euro.

En conséquence, il convient de transférer la somme de 2.45 € du compte 61523 au compte 678.

Le conseil après avoir délibéré, accepte ces transferts pour régularisation.

* prévoir la somme de 90 € en complément de cotisation année 2009 pour le parc de la Montagne de Reims

Pour ces 2 compléments, réduire le compte 61523 de 220 € et affecter 130 € au compte 6554 et 90 € au compte 6574

* d'acheter un compteur pour les bassins d'eau potable montant 1200 €

de faire un transfert de crédit sur la M 49 du compte 6156 au compte 21561 pour la somme de 1200 E.

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux pour la mise en place de protection des périmètres de sources doit débuter. Il est nécessaire de faire abattre les arbres situés sur ce périmètre — les travaux d'abattage sont en cours, les échelles sont arrivées et la mise en place doit avoir lieu prochainement. La clôture sera installée début septembre.

Accord de subvention par l'AESN pour les échelles et clôtures.

Une demande a été adressée à la commune pour l'inscription des Paysages de Champagne à l'UNESCO.

Résultat du vote ; 8 voix pour — 1 voix contre et 3 abstentions.

La convention pour l'adhésion sera signée.

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a des renards dans le village et que des pièges seront posés

Mr Cédric Aubry prend la place de Mr Alain Bourin pour la surveillance des bassins et des sources.

Des nuisances (bruit, pêche, poubelles...) ont été constatées autour de l'étang des Pissottes : afin d'éviter ce genre de problème, le conseil décide de mettre un panneau indiquant toutes les interdictions à respecter sur le site (décision prise par arrêté municipal).

Mise en place de la permanence des élections européennes.

Présentation des permis de construire de :Mrs A. Gounel et P. Jorez.

Le conseil n'a pas donné suite pour le FCTVA.

Question posée pour le non paiement de la taxe d'assainissement par les pressoirs faisant partie du GIE_.

Le boîtier du compteur électrique situé face au 1 rue des Sources est ouvert : à voir .

La vitre du boîtier EDF rue des Vignes est cassé : prévenir EDF.

A remplacer le tapis de la salle des fêtes.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 23 heures 15.





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quelques rappels

REGLES A RESPECTER

Nous rappelons à nos concitoyens que :

- Tondeuses, tronçonneuses et autre matériels bruyants sont autorisés les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures.
- Chacun est responsable de la propreté de son trottoir et de son caniveau
- Qu'il est impératif de respecter les interdictions de stationner.

RECENSEMENT MILITAIRE

Chaque individu ayant atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser au secrétariat de mairie dans le mois qui suit son anniversaire

NOUVEAUX HABITANTS

Nous demandons aux nouveaux habitants de venir se présenter en mairie dès leur installation sur la commune.

merci

INFORMATIONS

* BIBLIOBUS

La fréquentation du bibliobus a diminué (2 personnes encore inscrites), le Conseil Général a décidé de supprimer la permanence de CHIGNY LES ROSES dès septembre 2009.

* BUS DU MERCREDI

Le Conseil Général a décidé de supprimer le bus de ramassage qui passe tous les mercredi après-midi pendant les périodes de vacances scolaires - les usagers (autre qu'étudiant) n'étant pas assez nombreux pour maintenir ce service pendant les vacances.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES :

Le 22 décembre 2008 - Elliot, Jules DUMANGIN
Fils de Gilles DUMANGIN et Anne Luce GUEDJ

Le 19 mai 2009 - Mélina, Annie, Martine CHAGOT
Fille de Damien CHAGOT et Sophie MOULA

Le 28 mai 2009 - Raphaël, Clément, Maxime COUTELAS
Fille de Caroline COUTELAS

MARIAGE :

Le 29 novembre 2008 - Pierre BAMCHEN et Françoise KOSIERK
Le 16 mai 2009 - Benoît TIXIER et Audrey COLZY

DECES :

Le 22 janvier 2009 - Léon CARBONNEAUX
Le 18 mars 2009 - Louise CARBONNEAUX
Le 21 mai 2009 - Marguerite LORSON, Vve THIEFIN
Le 5 juin 2009 - Alain NAUTRE



La Station d'épuration

Le 18 Mai, La société qui nous a construit notre station est présente pour un contrôle et a fait ce constat.

Copie intégrale du courrier de la SADE ci-dessous.

Metz, le 20 Mai 2009 :

Monsieur le Maire,

Lors de notre passage sur la station d'épuration le 09 avril 2009, nous avons constaté que l'effluent entrant avait une coloration orangée.

Monsieur RENAUDIN vous a informé par téléphone de cet incident.

Dans le cadre du suivi de la station d'épuration, nous sommes à nouveau passés sur le site le 12 mai 2009.

Ce que nous craignons s'est avéré, à savoir que la couleur orangée de l'effluent du 09 avril 2009 était bien due à un rinçage de cuve de traitement d'herbicide. Cet herbicide orangé est d'utilisation courante dans les vignes. Son effet sur la station est désastreux en mettant en péril le développement des roseaux et de ce fait, la pérennité du traitement. Pour obtenir un fonctionnement correct du dispositif, il est impératif que les roseaux colonisent entièrement les massifs filtrants.

Par conséquent, il nous paraît nécessaire que ces entrées de produits de traitement cessent le plus rapidement possible afin que la station puisse trouver un fonctionnement normal en développant une vie microbienne dans les massifs.

Une information auprès des habitants doit être réalisée afin de les sensibiliser aux risques encourus en les alertant sur les conséquences pouvant mettre en péril le devenir de la station de traitement des eaux usées de la commune.

Nous restons à votre disposition pour vous aider à trouver les arguments techniques qui permettront de changer ces habitudes.

Pas ailleurs, il serait souhaitable de procéder à un hydrocurage du poste de relèvement d'entrée.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre entière considération.

Le Chef de Centre

Catherine GUILLEMIN

Cette lettre dresse le constat actuel et il est fait dans cette page un appel à toutes et tous pour être attentifs à ce que nous rejetons dans le tout à l'égout et surtout à mesurer les conséquences financières que la commune devrait supporter si le développement des roseaux ne se faisait pas correctement.

En cas de constatation d'une pollution sur le terrain ou d'une infraction, vous devez prévenir la mairie.

La police judiciaire est exercée sous l'autorité du procureur de la République pour la recherche et la constatation des infractions. Tous les agents et officiers de police judiciaire ainsi que les agents commissionnés par les préfets et assermentés sont compétents pour exercer cette mission.

Le Code de l'environnement prévoit les infractions et les peines applicables :

- Article L 216-6 : l'auteur d'une pollution des eaux est passible d'une peine de 2 ans d'emprisonnement et de 76 000 euros d'amende
- Article L 216-8 : le fait de réaliser une opération, une installation, des travaux ou des activités sans l'autorisation requise est passible d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 18 000 euros d'amende



CONSEIL :

« il nous paraît nécessaire que ces entrées de produits de traitement cessent le plus rapidement possible afin que la station trouve un fonctionnement normal »

Regroupement des écoles de Chigny les Roses et Villers Allerand

Une nouvelle année se termine. Il faut croire que nos enfants ont tous bien travaillé puisque 100 % des écoliers passent dans la classe supérieure !

Pour les récompenser des voyages de fin d'année sont organisés :

- Aquarium Sea-Life pour la maternelle
- Zoo d'Amnéville pour les CP, CM1, CM2
- Jardin de la Presle à Nanteuil la forêt pour les CE1, CE2.

À cela s'ajoutent les événements qui terminent tous les projets :

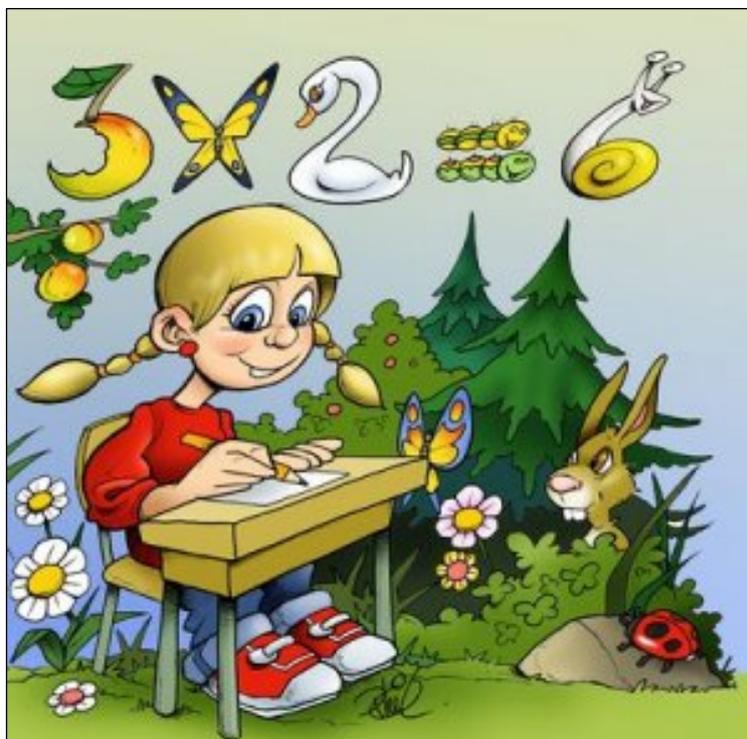
- Rencontre des « écoles qui folkent » pour les GS de Chigny, les CP, CE1 et CE2 (26/05)
- Journée « classes en fac » pour les MS et GS des deux écoles (29/05)
- Rencontre SCRABBLE pour les CM1 et les CM2 (04/06)
- Représentation de théâtre pour la maternelle de Villers et les CM1/CM2 (11/06)
- Soirée festive pour les classes de Chigny avec la chorale, les danses folkloriques, les percussions africaines...(30/06)

... et bien sûr, la kermesse du regroupement le 26 juin à Chigny les Roses.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent et permettent ainsi à notre école d'être plus vivante.

Bonnes vacances à tous et ... à l'année prochaine

Agnès MICHEL



Sapeurs Pompiers
Centre de Première Intervention de Chigny les Roses.

Le CPI, centre de première intervention de notre village, constitué de volontaires tous bénévoles, se trouve en période de renouvellement.

Afin de conforter nos effectifs, nous faisons appel à candidatures.

Si vous souhaitez intégrer notre corps, si vous êtes majeur, motivé, contactez le chef de centre **Arnaud Gounel** au **06.15.09.83.48** ou son adjoint **Laurent Cossy** au **06.86.73.43.12**.

A l'avenir, nous allons procéder a **un essai de sirène tous les premiers mercredi de chaque mois à 12h00**, celui-ci se compose de 3 coups long de 30 secondes entrecoupé de 20 secondes d'arrêt.

Le période de vol de coléoptères va bientôt reprendre, n'intervenez pas seul, prévenez nous directement et protéger vos biens et personnes. Les piqûres de guêpes ou autre peuvent se révéler très dangereuses, surtout pour vos enfants.

Bonne saison estivale.



Arnaud Gounel.

Une stèle du souvenir à Rilly la Montagne.

Samedi 13 Juin une stèle a été inaugurée chez nos voisins de Rilly en souvenir des bombardements du tunnel ferroviaire des 17 et 31 Juillet 1944 et en hommage aux personnels militaires.

Ce jour là, 97 avions Lancaster et des avions Mosquito traceurs de cibles, composaient la mission. Les 16 Lancaster du 617^{ème} squadron devaient larguer chacun leur Tall Boy (une bombe de 6 tonnes à forte pénétration) sur la cible tracée par deux Mosquitos.

Les autres bombardiers des différents squadrons engagés continuant la mission avec des bombes « traditionnelles ».

Le village fut cruellement atteint : 102 maisons sinistrées, 156 endommagées, plusieurs victimes. Le kiosque à musique et la salle d'attente de la gare disparurent à tout jamais.



Section des Anciens combattants

Le 14 Mars à Verzenay a eu lieu notre assemblée générale. Nous sommes allés au monument aux morts avec musique et drapeaux pour déposer la gerbe officielle, puis sur la tombe de notre regretté trésorier Christian Busin décédé l'an dernier. Le président lui a rendu hommage et offert des fleurs.

Une remise de médaille a été faite à Monsieur Bernard Dumont . Il a reçu le titre de Reconnaissance de la Nation.

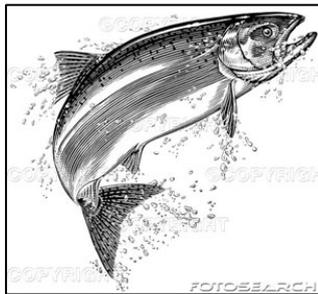
Dans la salle des fêtes devant une nombreuse assistance le Président Frémaux a lu le rapport annuel suivi du renouvellement du bureau.

Le maire de Verzenay conclut cette assemblée générale, puis offrit le verre de l'amitié.

Dans une bonne ambiance nous nous sommes retrouvés à la Maison du Vigneron pour terminer cette belle journée.



Jean Claude Naudet



Les arts culinaires.

Notre chef nous conseille pour ce printemps une entrée fraîche et savoureuse : **les rillettes aux deux saumons.**

Ingrédients : 200 grammes de saumon frais - 200 grammes de saumon fumé - 150 grammes de fromage Saint Moret - du sel - du poivre.

Cuire le saumon frais au court bouillon.

Quand il est froid, le mixer avec le saumon fumé et notre fromage Saint Moret. Ajouter le sel et le poivre.

Mettre au frais dans une terrine.

Ce plat se sert à l'apéritif avec du pain grillé - ou en entrée, présenté sur une assiette, une grosse cuillerée entourée de salade, quartier de tomates, maïs, selon votre inspiration...

Michelle Cossy

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU TENNIS CLUB DE CHIGNY.**

L'assemblée générale a eu lieu le 06 mai 2009 à la salle des fêtes de Chigny. Le bilan financier a été approuvé à l'unanimité.

Le bureau est renouvelé :

Président : C. Doreau.

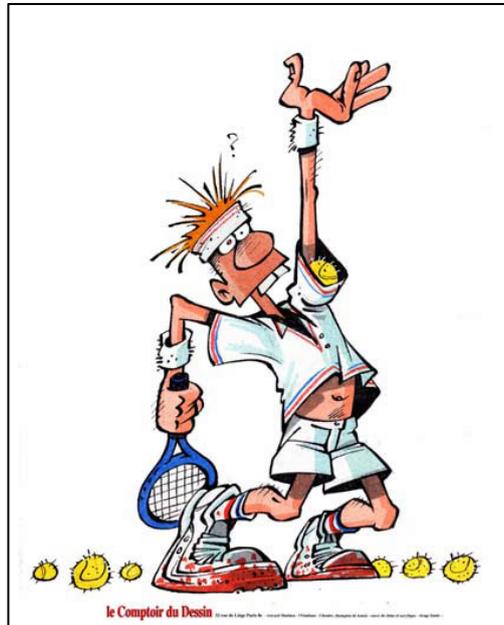
Vice-Président : A. Bourin

Trésorière : D. Doreau

Vice trésorier : F. Léger

Secrétaire : S. Biery

Vice secrétaire : T. Railla



Les cotisations restent inchangées : **35€** pour les adultes et **15€** pour les jeunes de moins de 14 ans.

Les invitations restent gratuites à condition que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui soient invitées.

Un tournoi interne pourrait être mis en place, les personnes intéressées doivent s'inscrire sur le tableau du court en indiquant leurs coordonnées.

Le nombre d'inscriptions étant confirmé le stage pour les jeunes s'effectuera du 06 au 11 juillet pour un cout de 25 € par enfant pour la semaine.

Il est demandé aux joueurs d'avoir un certificat médical d'aptitude pour la pratique du tennis.

Une demande est faite à Mr Bourin pour effectuer la réparation des trous situés sur le terrain.

Demande de licences pour Mrs Bourin, Bieri, De Clercq, Doreau.

Les personnes désirant jouer au tennis peuvent s'inscrire auprès de Mr Claude Doreau
N°de tél : **03 26 04 40 49.**

La séance est levée à 20 heures.

Se protéger du soleil

Ce qu'il faut savoir :

- Alors que certains d'entre nous bronzent très facilement d'autres parviennent difficilement à un hale léger au prix de nombreux coups de soleil.
- On distingue six types de peau (phototypes) en fonction des facilités de bronzage :
 - type I : ne bronze jamais et brûle toujours
 - type II : bronze légèrement et brûle très souvent
 - type III : bronze progressivement et brûle souvent
 - type IV : bronze facilement et brûle rarement
 - type V : bronze très facilement et ne brûle pratiquement jamais
 - type VI : peau naturellement pigmentée.
- Il est essentiel de connaître son type de peau pour connaître le risque auquel on s'expose (celui-ci décroît du type I au type VI) et choisir le produit solaire adapté (voir tableau ci dessous).

L'écran solaire n'empêche pas d'acquérir un bronzage mais limite les risques de l'exposition solaire. Cependant, aucun écran ne protège totalement des effets néfastes du soleil. Rappelons que le bronzage une fois installé est protecteur pour la peau.

- L'ensoleillement varie en fonction :
 - du moment de la journée,
 - de la saison,
 - de l'altitude, important à 1500 m et extrême à 3000 m,
 - de la couverture nuageuse (seuls les nuages bas réduisent l'exposition aux ultraviolets qui reste significative en cas de ciel brumeux ou de nuages de haute altitude),
 - du type de terrain sur lequel on se trouve. La réflexion des rayons solaires est maximale sur la neige, importante sur le sable, moindre sur l'eau, nulle sur le gazon.
- Il faut choisir le produit solaire en fonction de ces différents éléments. De nombreux produits solaires sont proposés dans le commerce, composés de filtres organiques ou minéraux (ces derniers étant plutôt réservés à l'enfant ou aux sujets présentant des allergies solaires). Ils

protègent en général contre les UVB et les UVA et contiennent parfois des additifs. Mais le critère de choix reste essentiellement l'indice en fonction du type de peau et de l'importance de l'ensoleillement.

Conseils utiles si on souhaite bronzer sans prendre trop de risques:

- S'exposer progressivement.
- Utiliser un écran solaire avec un indice adapté.
- Renouveler l'application de l'écran solaire toutes les deux heures et après un bain.
- S'essuyer soigneusement après un bain.
- Porter un chapeau à large bord et des lunettes de soleil à verres filtrants.
- Eviter de s'exposer au soleil entre 11 heures et 16 heures et limiter la durée des bains de soleil (une heure suffit),
- Ne pas s'exposer après l'application de produits parfumés et la prise de certains médicaments qui peuvent provoquer des réactions au soleil (demander conseil à votre médecin ou votre pharmacien).
- Faire vérifier ses grains de beauté par un dermatologue et consulter si l'on constate l'apparition d'une tache marron ou d'une petite lésion croûteuse ou bourgeonnante de la peau ou la modification d'un grain de beauté.
- Ne pas exposer les bébés et les jeunes enfants.
- En savoir plus :

L'exposition solaire augmente le risque de deux types de cancer de la peau : les mélanomes malins et les épithéliomas.

- Les mélanomes se présentent sous la forme de taches brunes et peuvent se développer à partir d'un grain de beauté ou naevus. Ils sont très dangereux. Le risque en est augmenté surtout en cas de coups de soleil dans l'enfance et chez les sujets porteurs de multiples naevus.
- Les épithéliomas, beaucoup moins graves, surviennent le plus souvent après la cinquantaine surtout chez les personnes qui ont été très exposées au soleil tout au long de leur vie.

Alain Picard



BOUGEONS ENSEMBLE

Mardi 23 Juin à 19h00

Les enfants du cours de
danse africaine vous
invitent à leur petite

représentation de fin d'année.

Le verre de l'amitié sera ensuite partagé.



BOUGEONS
ENSEMBLE

met en place début octobre 2009

- des cours de percussion animés par Abdulaye DIOP, percussionniste professionnel,
- des cours de gym pour adultes animés par N' Diogou, titulaire d'un brevet d'état.



Le dimanche 28 juin,
de percussions animé

BOUGEONS
ENSEMBLE

organise un stage
par Abdulaye DIOP

- pour enfants de 14h00 à 15h30,
- pour adultes de 16h00 à 17h30,
à la salle des fêtes de Chigny.

TARIF : 20 €

**Vous êtes intéressé, pour tout renseignement,
contactez Carine et Mano au 06 86 60 27 65 !**

Histoires locales et anciennes transmises de bouche à oreille !

LA DEMANDE EN MARIAGE

Oh, ce n'était pas hier ! Dans ce temps-là, on ne se mariait pas comme maintenant. Il fallait faire la demande ! Et puis, pas n'importe comment !

Ma grand-mère m'a raconté une demande en mariage peu ordinaire. Elle tenait cette histoire de sa grand-mère qui en avait été témoin.

Ma grand-mère était de Chigny-les-Roses.

Vrai de vrai, ça s'est passé au siècle dernier, mettons entre Chigny et Trépail, et mettons des noms, au hasard...

Jean-Baptiste, donc est un jeune vigneron en âge de se marier. A une noce, il a dansé avec une fille de Trépail, la Célanie. Une sacrée belle gamine, dans les vingt ans, qui danse bien, qui a une belle robe... et qui vous serre de près ! Et qui a tout, tout ce qu'il faut dans le haut de la robe ! Et qui a des beaux cheveux ! Des belles boucles d'oreille ! Et un beau coyé ! Et un beau jupon à dentelle qui dépasse...

Alors il faut la demander...

C'est un notable du village qui fera les démarches. A Chigny, Léon, un oncle de Jean-Baptiste, a l'habitude. Pas d'affaire : on va trouver l'oncle Léon.

-D'accord, mon gars. J'va te d'mander la Célanie Rondin à Trépail.

Le lendemain, voilà l'oncle Léon qui attelle son meilleur cheval à sa carriole, toute propre, toute astiquée, grelots et fleurs au harnais. Il a mis sa casquette de fête. Il a pris ses gants. Indispensables, les gants, pour la demande !

Et le voilà parti à Trépail après avoir laissé mon Jean-Baptiste à Chigny pour son travail dans les galipes.

Trépail, ce n'est pas à côté. Il faut descendre à Ludes, monter à Mailly, puis Verzenay, Verzy, traverser Villers-Marmery...

Enfin, parti le matin, de bonne heure, l'oncle Léon devrait arriver vers la fin de la matinée, faire la demande, puis revenir sans s'attarder et être rendu à Chigny autour des trois ou quatre heures — au soleil, bien entendu — du soir, ayant pris un bon panier garni pour manger au cours du voyage de retour.

Mon Jean-Baptiste finit son ouvrage le plus vite possible. A deux heures et demie, il est déjà en haut de la côte de Chigny, vers Ludes, les mains devant les yeux pour apercevoir au loin la carriole de l'oncle Léon qui ne devrait pas tarder.

Trois heures arrivent, puis quatre, puis cinq. On est aux beaux jours. Il fait clair tard. Notre gars tourne, ratourne, saute sur un pied, sur l'autre, se ronge les ongles :

- Bon sang d'bon sang, qu'est-ce qui s'passe ? L'ch'val s'a pas emballé ? L'onc' s'est perdu ? Pourtant, connaît l'chemin ! Qu'est-ce qui s'passe ? Et j'peux rin faire ! Rin savoir ! Oh ! Bon sang d'bonsoir ! Et ma Célanie. L'a-t-y dit oui ?

Enfin, enfin, il n'est pas loin de six heures ? Voilà de la poussière qui vole tout là-bas, vers Mailly. C'est bien lui. Une demi-heure après, l'oncle arrive à la sortie de Ludes, qu'il a traversé au trot, tout sourire, saluant çà et là, en homme du monde.

Jean-Baptiste n'en peut plus. Il est descendu en bas de la côte et il arrête l'oncle :

- Mon onc' ! Quoi qui va pas ? T'as eu des ennuis ? T'as été mal reçu ? La Célanie, l' pas voulu ?

- Mon gars, tout va bien ! Si bien qu'les Rondin m'ont r-tenu à déjeuner. Et bon. Sont d'accord. Comme z'ont été si aimab', j'pouvais pas m'sauver tout d'suite. On a causé. Sont ben gentils.

- Alors, c'est fait ? Célanie a dit oui ?

- Attends, mon gars ? Y a un p'tit problème. Oh : Tout est arrangé. Mais c'est pas la Célanie que j't'ai d'mandée...

- Comment, c'est pas la Célanie ? Tu plaisantes, mon onc' ?...

- Non, non. Mais, tu verras, j'ai bien fait, pour toi. En allant à Trépail, j'ai bien réfléchi, au pour, et au cont'... J' les connais un peu, les Rondin. Pis, j'ai ben r' gardé l' aut'jour, à la noce... Arrivé chez les Rondin, j't'ai d'mandé sa soeur, la Louissette... Faut pas m'en vouloir, tu verras, c'est mieux pou'toi...

- La Louissette, al est pas mal, j'dis pas... Mais c'est la Célanie que j'veux !
- Mon gars, j'va t'dire... J'm'ai dit : la Célanie, l'est belle ; trop belle ; lui f'ra des cornes... L'est élégante ; tro' élégante ; lui fra des dettes ! Pense trop à elle, lui f'ra guère d'ouvrage... Tan-dis qu'la Louissette, j'ai ben vu l'aut'soir. Al est belle aussi. Seul'ment, al s'occupe des aut', l'est prévenante, prête à rend' serviss'... Pis, al te r'gardait, al te r'gardait, avec des yeux brillants ! ...
- La Louissette, j'dis pas... Al me r'gardait comme çà, mon onc' ?
- Comme ça, mon gars !
- P'têt' qu't' as raison, l' onc' Léon, mais la Célanie, qu' est' ce qu'al en pense ?
- Oh ! T'inquiète pas !... La Célanie, j'l'ai vue danser avec les aut', l'aut'soir... Al les r'serre tous... et d'près ! Pis, quand j't'ai d'mandé la Louissette au père Rondin, j'l'ai vu, la coquine, qu'écoutait somme si de rin n'était... Et al s'a mise à rigoler !...
- Ben, alors, y a pas d'regret !
-

Non, il y a pas de eu de regret ! Il se sont mariés. Ils se sont bien aimés. Ils ont été heureux. Ils ont bien été aux galipes. Et ils ont eu des petits Chignotins, des bons vigneronns comme eux.

Eh bien, ce n'est pas sûrement un modèle de demande en mariage à imiter ! Mais c'est une bien belle histoire quand même ! ... et Véridique !

Coyé : collier

Ratourner : revenir sur ses pas.

.....



DANSE DE LA VIGNERONNE

Autrefois ? dit Tarbé, dans le « Romancero de Champagne », en Champagne, à la fin de la vendange, autour du pressoir d'où s'écoulait le jus de raisin, « on dansait la vigneronne », danse antique s'il en fût, peut-être fille du Paganisme, pendant que les vendangeurs rentraient triomphalement toujours en chantant ».

« Aux sons des violons et des pistons, vigneronns et vigneronnes exécutent, en une charmante cadence et toujours sur le même rythme, une série de mouvements rappelant les travaux de la vigne. Les acteurs, y compris « l'éccoleuse » avec sa hotte de joncs, sont revêtus de costumes de circonstance : blouses, bonnets de coton, sabots, coiffures paysannes.

Munis de leurs outils de travail, les uns grattent le sol avec leurs binettes, les autres procèdent à la taille des sarments (apportés à cet effet), d'autres plantent des échalas. A un moment donné, un des vigneronns, porteur d'une hotte remplie de victuailles renverse celle-ci dans le milieu de la salle, cependant que danseurs et danseuses se précipitent sur les victuailles pour simuler ensuite, assis à terre, le « goûter » dans la vigne. Chacun se régale, en buvant de fortes rasades à même les petits barils de vigneronns, apportés pour la circonstance. Parfois, une grande farandole entraîne les danseurs dans une course joyeuse, s'agrémentée de rondes et de chansons dont le refrain se termine ainsi : « c'est aujourd'hui, aujourd'hui Saint-Vincent ». Et en même temps, que de rires, de lazzis, de bons mots et d'amicales bourrades ! »

Christine Lepitre

L'histoire de notre village : compte rendu du temps passé.

L'an 1886, le 25 avril, le conseil s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de M. Gougelet, Maire.

Sur la proposition de M. le Maire, le conseil vote une somme de 25 francs pour la construction de l'Institut Pasteur et décide qu'un crédit de pareille somme sera ouvert au budget supplémentaire de 1886.

L'an 1886, le 17 Juin, le conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

M. le Maire propose au conseil de déléguer, pour recevoir les souscriptions de l'Institut Pasteur MM. Lejeune, François, Noël, Chabanel, Lepitre.

L'an 1889, le 28 avril, le conseil municipal de la commune de Chigny s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de M. Quénardel, adjoint.

M. Quénardel donne lecture à l'assemblée d'une circulaire de M. le Préfet invitant les conseillers municipaux à prendre les mesures nécessaires pour fêter dignement le centenaire du 5 mai 1789 (ouverture des états généraux en la salle des Menus Plaisirs à Versailles).

Le conseil, répondant aux vœux du gouvernement, décide qu'une fête sera donnée dans la commune de Chigny, à l'occasion de centenaire du 5 mai 1789, le dimanche 5 mai prochain. A cet effet, il arrête comme suit le programme des réjouissances.

Le 4 mai, retraite aux flambeaux par les pompiers et la fanfare. Le 5, réunion à la mairie du conseil municipal, de la commission administrative du bureau de bienfaisance, des sapeurs pompiers, des membres de la fanfare, des médaillés militaires et des fonctionnaires de la commune.

1. sérénade de la fanfare.
2. grand bal et rafraîchissements gratuits.
3. distribution de secours aux indigents.

Pour couvrir les dépenses occasionnées pour cette fête, le conseil dit qu'il sera prélevé 200 francs au budget de 1889, art.46 fêtes publiques.

.....

Dernières nouvelles.

Le temps s'enfuit, le temps s'en va et il est bien difficile de le rattraper !

Soucieux de ne pas perdre la mémoire de nos villages, Jean Guy et Jean Pierre Rafflin souhaitent collecter des documents historiques sur Chigny. (Photographies – documents – lettres - objets.)

Avec l'aide de l'association « Outil du Patrimoine Historique et Iconographique Rural » (O.P.H.I.R).

Cette association menée par Raymond d'Abreu et Jean Claude Villié a fait depuis une dizaine d'année un travail remarquable de préservation iconographique du patrimoine.

Avec l'aide des villageois concernés de très intéressants ouvrages et expositions ont déjà été réalisés. (Verzy – Pomacle - Courcy - St Martin d'Ablois - Ville en Tardenois et d'autres...).

Nous vous tiendrons au courant du déroulement de ce projet dès que celui-ci sera finalisé.

Liste des Associations

CCAS. Alain Picard. Mairie. 03 26 03 42 35
Conseil Municipal. Mairie. 03 26 03 42 35
Coopérative Scolaire. Valérie Jacquelot. Rue Ste Agathe
Coopérative Viticole. Denis Rafflin. 03 26 61 12 84
Correspondant de l'AVC. Jany Rouspy. 03 26 03 45 10
L'ADMR. Madame Marie Claude Huvet. 03 26 03 40 97
L'Amicale des Chasseurs. Jacky Bourin. 03 26 03 46 85
L'ASA. Jean Pierre Lepitre. 03 26 03 41 31
L'Atelier. Madame Corinne Cailloux
L'Ecole. Madame Agnès Michel. 03 26 03 42 79
La Chorale paroissiale. Mesdemoiselles Legros. 03 26 03 42 02
La Confrérie de St Vincent. 03 26 03 43 10
La Paroisse. Michel Cossy. 03 26 03 44 28
La Section Locale. Patrice Tixier. 03 26 03 44 62
Le Chignotin. Jean Pierre Rafflin. 03 26 03 46 23
Le Club de Tennis. Claude Doreau. 03 26 03 40 49
Les Anciens Combattants. Jean Claude Naudet. 03 26 04 10 94
Les Sapeurs Pompiers. Arnaud Gounel. 03 26 03 43 10
Site Internet de Chigny. Patrice Derue. <http://www.chignylesroses.info>



Ont participé à la rédaction : Mmes Christine Lepitre, Marie Claude Huvet, Michèle Cossy, Anne-Marie Fogolin ; Agnès Michel
Mrs Alain Picard, Claude Doreau, Jean Claude Naudet, Patrice Derue, Arnaud Gounel, Eddy Noblecourt.
Responsable de la rédaction : Jean Pierre Rafflin
Imprimerie : Maire et Adjointes du 15 Juin 2009. Imprimé à la Mairie de Chigny.